

COMMUNE DE MEISTRATZHEIM (Bas-Rhin)

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2021

Sous la Présidence de M. Claude KRAUSS, Maire

Nombre de membres en fonction : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membre(s) absent(s) pour la totalité de la séance : 00

Membres présents : GEWINNER Myriam, WAGENTRUTZ Francis, RAEPPEL Mauricette, SCHENKBECHER Mathieu, MARTZ Audrey, KRUGMANN Jean-Luc, PASTOR Myriam, EHRHARD Dominique, BRAND Lucienne, HUYARD Daniel, CHARGE Morgane, HAMM Alain, FRITSCH Paul, ROSFELDER Nathalie.

Convocation du 11 janvier 2021

I / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2020

Le compte rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 2 NOVEMBRE 2020 est approuvé dans son ensemble, à l'UNANIMITE par le CONSEIL MUNICIPAL.

II / DEMANDE DE LOCATION DES LOCAUX AU REZ-DE-CHAUSSEE DU BATIMENT COMMUNAL – 264 RUE PRINCIPALE

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, de la demande de Madame Déborah GLORIES, domiciliée à GOXWILLER (Bas-Rhin), 6 Rue du Piémont, en vue de la location à partir du 1^{er} novembre 2020, de locaux pour y exercer son activité professionnelle d'infirmière.

Suite au départ en retraite de la précédente infirmière, locataire des lieux, les locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment communal 264 rue Principale, sont actuellement vacants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de M. le Maire, après examen du dossier et suite à délibération, **DECIDE à l'unanimité**

- . de donner son accord** pour la location à Madame Déborah GLORIES à compter du 1^{er} novembre 2020, des locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment communal 264 rue Principale, pour une durée de 1 an (un an), avec possibilité de prolongation de la location.

Le présent bail est conclu « au titre d'un bail de courte durée – dérogoire au bail commercial – lors de cette première entrée dans les lieux par la locataire ».

Après son entrée dans les lieux, les travaux éventuels de rénovation intérieure des locaux seront pris en charge par le preneur.

- . de fixer** pour cette période d'un an, le prix de location à 100,00 Euros par mois 'Frais et charges en sus'.

Ce prix sera révisé chaque année à la date anniversaire (1^{er} novembre), en fonction des variations de l'indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE. L'indice de base étant la valeur de l'indice en cours (3^{ème} trimestre 2020) qui s'établit à 115.70.

L'indice à prendre en compte chaque année lors de la révision, sera celui publié pour le dernier trimestre de l'année précédant la révision.

- . et d'autoriser** le Maire à signer le contrat de location à intervenir et les autres pièces du dossier.

III / FORET COMMUNALE SOUMISE AU REGIME FORESTIER O.N.F. : PROGRAMME D' ACTIONS POUR L' ANNEE 2021

M. l'Adjoint au Maire Francis WAGENTRUTZ présente au CONSEIL MUNICIPAL la **proposition** de programme d'actions pour l'exercice forestier 2021 pour la forêt communale soumise au régime forestier de l'office National des Forêts d'un montant total HT de 2880,00 € (hors honoraires ONF) établi par l'Office National des Forêts en novembre 2020.

le CONSEIL MUNICIPAL,

où l'exposé de Monsieur le Maire, après examen du dossier et suite à délibération :

DECIDE à l'unanimité :

- **DE RETENIR** les travaux à réaliser en 2021 d'un montant total **HT de 2.880 € et TTC 3.456,00 €** correspondant aux travaux de dégagement de plantation ou semis artificiel en parcelles forestières 11 et 12 ;

« S'y rajoutent les honoraires d'assistance technique de l'ONF de **HT 600,00 € et TTC 720,00 €** » ;

- **DE SOLLICITER** l'attribution et le versement de la ou des subvention(s) éventuelle(s) pour les travaux bénéficiant d'une aide financière ;

- et **D'AUTORISER** le Maire à signer le programme et devis des travaux s'y rapportant, la ou les conventions relatives aux missions confiées à l'O.N.F., ainsi que les autres pièces du dossier.

Les crédits nécessaires au paiement seront inscrits au Budget Primitif 2021.

IV / PERSONNEL COMMUNAL : CREATIONS DE POSTES SUITE À RÉUSSITE CONCOURS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Les deux agents employés au secrétariat de la Mairie en qualité d'adjoints administratifs territoriaux, ont été admis au concours interne **d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe** – session 2020.

Afin de permettre les nominations intervenant dans le cadre de ces réussites au concours, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la Commune par des créations et suppressions de postes.

Ces créations de postes permettent d'assurer les perspectives d'évolution de carrière pour le personnel dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CRÉE** les postes suivants :

CATEGORIE C

• 2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe ;

- **SUPPRIME** les postes précédemment occupés par les agents nommés sur les postes ci-dessus, à savoir :

• 1 poste d'adjoint administratif territorial ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les pièces du dossier.

V / AMICALE DES AINES DE L'EHN : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ASSURANCE GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE

M. le Maire porte à la connaissance du CONSEIL MUNICIPAL la lettre du 24 novembre 2020 de Mme la Présidente de l'Amicale des Aînés de l'Ehn de Meistratzheim – Clarisse FRANTZEN, sollicitant une subvention communale pour la prise en charge de la cotisation annuelle de l'assurance garantie responsabilité civile souscrit par l'association pour l'année 2020.

Le montant total TTC de la cotisation s'élève à 80,05 €.

le CONSEIL MUNICIPAL,

ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après examen du dossier et suite à délibération :

DECIDE à l'unanimité :

- . **d'attribuer** à l'Amicale des Aînés de l'Ehn de Meistratzheim, une subvention communale d'un montant de 85,00 € pour la prise en charge de leur cotisation annuelle de l'assurance garantie responsabilité civile ;
- . et **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les pièces du dossier.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021 à l'article 6574810 « Subventions – Autres organismes ».

VI / COMITE DE GESTION DE LA SALLE POLYVALENTE : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire porte à la connaissance du CONSEIL MUNICIPAL le courriel du 6 janvier 2021 de M. René BALTZ – Trésorier du Comité de Gestion de la Salle Polyvalente, informant la Commune de MEISTRATZHEIM de la situation financière du Comité de Gestion de la Salle Polyvalente. La situation sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19 a eu pour conséquence l'annulation des locations de la Salle Polyvalente, et donc des recettes qui en découlent. Afin d'honorer les factures relatives aux charges courantes (eau, électricité, téléphone, gaz, ordures ménagères, assurance), il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle au Comité de Gestion de la Salle Polyvalente.

le CONSEIL MUNICIPAL,

ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après examen du dossier et suite à délibération :

DECIDE à l'unanimité

- **d'attribuer** au Comité de Gestion de la Salle Polyvalente de Meistratzheim, une subvention communale d'un montant de 5.000,00 € (Cinq mille Euros) pour faire face aux conséquences financières dues à la crise sanitaire du COVID-19 ;
- **de voter** au Budget Primitif 2021 le crédit nécessaire au paiement d'un montant **de 5.000 €** à l'article 6574810 « Autres organismes divers » ;
- **et d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les pièces du dossier.

VII / DELEGATION DU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 15 JUIN 2020 – COMPTE RENDU

Monsieur Le Maire, expose au CONSEIL MUNICIPAL ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte des décisions suivantes :

. **DM/2020-18 - Décision du 17 novembre 2020** : Travaux d'extension du Périscolaire : **Avenant n° 02 au lot 03 « VRD/PAYSAGE »** avec l'entreprise THIERRY MULLER SAS à GEISPOLSHHEIM (67118) relatif au raccordement des EP sur le réseau préalablement posé par la société NG DEMOLITION (comprenant terrassement, pose d'un filet avertisseur, sable de protection, remblai et finitions) pour un montant de **950,00€ HT soit 1.140,00€ TTC** et portant le marché à un montant de **35.422,80 € HT soit 42.507,36 € TTC**.

. **DM/2020-19 - Décision du 27 novembre 2020** : Travaux de restauration de la Chapelle du Cimetière : **Avenant n° 05 au lot n° 03 « Peinture/Plâtrerie »** avec l'entreprise FISCHER à ROSHEIM (67560) relatif à la réactualisation des travaux de restauration du plafond après sondages et diagnostic, pour un montant de **5.742,00 € HT soit 6.890,40 € TTC** et portant le marché à un montant de **195.044,23 € HT soit 234.53,08 € TTC**.

. **DM/2020-20 - Décision du 10 décembre 2020** : Travaux de restauration de la Chapelle du Cimetière : **Avenant n° 06 au lot n° 03 « Peinture/Plâtrerie »** avec l'entreprise FISCHER à ROSHEIM (67560) relatif à la restauration de trois statues en bois polychrome dorées découvertes à la Chapelle, pour un montant de **9.295,00 € HT soit 11.154,00 € TTC** et portant le marché à un montant de **204.339,23 € HT soit 245.207,08 € TTC**.

. **DM/2020-21 - Décision du 10 décembre 2020** : Travaux de restauration de la Chapelle du Cimetière : **Avenant n° 07 au lot n° 03 « Peinture/Plâtrerie »** avec l'entreprise FISCHER à ROSHEIM (67560) relatif au traitement des enduits du plafond de la sacristie, la restauration des colonnes et chapiteaux ainsi que les polychromies de la sacristie et la restauration d'angelots récemment découverts sur le plafond XIX^e, pour un montant de **18.450,00 € HT soit 22.140,00 € TTC** et portant le marché à un montant de **222.789,23 € HT soit 267.347,08 € TTC**.

. **DM/2021/01- Décision du 5 janvier 2021**: **Avenant n° 02** avec la société IMAGINE L'ARCHITECTURE – Michel BURLET-PLAN pour les travaux de restauration de la chapelle du cimetière à Meistratzheim concernant la mission de maîtrise d'œuvre (réactualisation du forfait de rémunération suite à la prolongation des délais du chantier) pour un montant définitif des honoraires de **52.085,93 € HT soit 62.503,16€ TTC**.

. **DM/2021/02- Décision du 11 janvier 2021** : Travaux de restauration de la Chapelle du Cimetière : **Avenant n° 04 au lot n° 01 « Maçonnerie/Pierre de taille/Drainage/Echafaudage »** avec l'entreprise CHANZY-PARDOUX à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (67400) relatif à la location complémentaire des échafaudages suite à la prolongation du chantier (réactualisation de la tranche 3) pour un montant de **7.035,00 € HT soit 8.422,00 € TTC** et portant le marché à un montant de **193.461,73 € HT soit 232.154,08 € TTC**.

. **DM/2021/03 – Décision du 8 janvier 2021** : Projet de réhabilitation du Presbytère : **Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre** à mSteger Architecte (Mélanie STEGER, Architecte DPLG), 3 Rue de l'École - 67560 ROSENWILLER, pour un montant de rémunération forfaitaire de **10.800 € H.T soit 12.960,00 € TTC**.

VIII / **COMPTE-RENDU DES DERNIERES DECISIONS EN MATIERE D'AUTORISATIONS D'URBANISME**

Monsieur Le Maire, informe le CONSEIL MUNICIPAL des diverses autorisations d'urbanisme pour lesquelles ont été rendue des décisions depuis le 2 novembre 2020.

Pétitionnaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Date de la décision
PERMIS DE CONSTRUIRE			
BOTTEMER Joan et Marina	Lotissement Allmendplatz tr. 2 – lot n° 27	Construction d'une maison bi-famille	Accord : 09/11/2020

MAEDER Stéphane et Mallorie	Lotissement Allmendplatz tr. 2 –lot n° 23	Construction d'une maison individuelle	Accord : 24/11/2020
ROEHR Gaëtan	Lotissement Allmendplatz tr. 2 –lot n° 24	Construction d'une maison individuelle	Accord : 17/12/2020
HUCK Sébastien et Sandra	Lotissement Allmendplatz tr. 2 – lot n° 20	Construction d'une maison bi-famille	Accord : 17/12/2020

Pétitionnaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Date de la décision
DECLARATIONS PREALABLES			
Fernand FRISCH	14 Rue Basse	Remplacement des fenêtres et portes	Accord : 24/11/2020
Fernand FRISCH	4b Rue Allmendweg	Remplacement des fenêtres et portes	Accord : 24/11/2020
Syndicat des copropriétaires – Résidence le Square du Centre	122 – 123 Rue Principale	Remplacement des volets	Accord : 17/12/2020
EDF ENR chez Thierry NOEL	514 Rue Belle Vue	Pose de panneaux photovoltaïques	Accord : 17/12/2020
Arnaud GUNTZ	518 Rue Belle Vue	Remplacement des fenêtres et portes + pose de volets roulants	Accord : 17/12/2020

IX / PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le CONSEIL MUNICIPAL DISCUTE DES PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR LES TRAVAUX A REALISER EN 2021, dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2021.

Sont notamment projetés : la poursuite des travaux de rénovation de la Chapelle du Cimetière (travaux actuellement en cours), la finalisation des travaux de voirie Route de Strasbourg (aménagement paysager), la restauration des 3 cloches de l'Eglise, la réhabilitation du Presbytère (y compris grange et mur d'enceinte), l'installation de visiophones dans les écoles, le renouvellement des équipements informatiques de la salle informatique de l'école élémentaire, les travaux de réaménagement des allées du cimetière, l'aménagement avec le SIVOM du sentier situé rue des Jardins (bordure de l'Ehn).

DIVERS / PROJET D'ACQUISITION DE CHEMINS DE L'ASSOCIATION FONCIERE – SECTION 21 PARCELLE N° 205 et 204

Monsieur le Maire rappelle au CONSEIL MUNICIPAL l'intervention de M. Paul FRITSCH, Conseiller Municipal et Président de l'Association Foncière de MEISTRATZHEIM, lors de la séance du 15 juin 2020, présentant au Conseil Municipal la demande de l'Union Sportive section Football pour des travaux de pavage d'une partie du chemin cadastré section 21 parcelle 205 (chemin situé entre le club house et le nouveau terrain de football) – jusqu'à la limite de la parcelle 64.

Lors de la réunion du 18 juin 2020 le Bureau de l'Association Foncière a proposé la vente de ce chemin à la Commune de Meistratzheim ainsi que de l'ancien chemin traversant l'actuel terrain de football.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ACQUERIR** au prix de 100,00 €uros l'are, les parcelles ci-après situées à Meistratzheim :

Section	Lieudit	parcelles n°	Surface en ares	Propriétaire
21	Schlagbaum	205	15,92 environ	Association Foncière Meistratzheim
21	Schlagbaum	204	6,52 environ	Association Foncière Meistratzheim
		Total	22,44 ares environ	

Le montant total définitif de l'acquisition sera calculé après les travaux d'arpentage effectués et les surfaces actées.

- **DECIDE DE PRENDRE EN CHARGE** par notre Commune les frais afférents à ces ventes ;
- **CHARGE** le Cabinet de Géomètre ANDRES d'effectuer l'arpentage desdits chemins ;
- **DIT** que les actes authentiques seront reçus en la forme d'acte administratif devant Monsieur Claude KRAUSS, Maire de la Commune de Meistratzheim ;
- **DESIGNE** Madame Myriam GEWINNER, Adjointe au Maire, afin d'intervenir et de signer les actes au nom de la Commune de Meistratzheim.

Le crédit nécessaire au paiement sera inscrit au Budget Primitif 2021 – Art. 2118053 « Acquisition de terrains divers ».

DIVERS - COMMUNICATIONS DU MAIRE

En premier lieu, Monsieur le Maire présente ses excuses aux élus du groupe minoritaire « Meis' autrement » à la suite de l'oubli dans le dernier bulletin communal de l'emplacement d'expression qui leur est dédié.

Monsieur le Maire remercie ensuite les élus ayant participé à la confection des colis de fin d'année distribués aux Aînés du village.

1. Travaux – Services Techniques

- Travaux d'enfouissement des réseaux secs – Musau : Tirage de câbles effectués par Orange, et en attente pour Rosace ;
- Travaux de voirie Route de Strasbourg : réactualisation du lot 3 « Aménagement paysager » : d'un montant initial de 68.381,54 € HT suite au changement et à l'ajout de nouvelles plantations pour un montant de 8.979,29 € HT (montant total du marché pour le lot 3 : 77.360,83 €) ;
- Lancement des travaux de rénovation de 2 calvaires du cimetière par le sculpteur Jean-Luc Hattemer en avril 2021 (côté : 18.560 € HT) ;
- Travaux de restauration de la Chapelle : la cuve baptismale romane du XIIème siècle installée aux abords de l'Eglise Saint-Pierre-et-Paul d'Obernai va être restituée à la Commune de Meistratzheim et réinstallée à l'intérieur de la Chapelle, avec l'accord et le soutien logistique de la Ville d'Obernai ;
- Restauration de l'orgue de l'Eglise : accord de subvention du Conseil Départemental du Bas-Rhin (25%) et démarrage des travaux en avril 2021 ;
- Ecole élémentaire : intervention de notre prestataire informatique pour effectuer la configuration des nouveaux PC portables des enseignants avec les tableaux interactifs (TBI) ;

- Installation d'un nid de cigogne – Rue de l'Eau – fin mars en partenariat avec les UME. La Commune prend en charge le panier pour 1.200 € HT ;
- SIVOM : point sur les travaux eau-assainissement en cours dans les villages voisins : notamment à Griesheim (rattaché à notre station d'épuration) pour un budget de 1.200.000 € HT ;
- Balayage du village : une réflexion est actuellement menée au sein des communes de la CCPO au sujet de la mise en place d'un groupement de commande ;
- Réflexion au sujet d'aménagements provisoires des berges en collaboration avec le SIVOM :
 - Muehlplatzen : éventuel aménagement provisoire rue des Jardins ;
 - Pont Route d'Erstein : éventuel aménagement provisoire du sentier longeant l'Ehn dans le prolongement du pont ;
- Episode neigeux : M. le Maire présente ses remerciements à M. Paul FRITSCH, Conseiller Municipal, pour l'aide apportée dans le cadre du déneigement de la Commune du 15 au 17 janvier 2021.

2. Police intercommunale

- M. Le Maire présente aux élus le projet de mise en place d'une police intercommunale. La majorité des membres du Conseil Municipal y est défavorable.

3. Communauté de Communes

- Zone d'Activités : en attente du dernier avis favorable de la DDT ;
- Communication au sujet de la Délégation de Service Public avec RECREA concernant le choix de fermeture de l'espace aquatique L'O : le coût journalier de la piscine se chiffre à 2.400 € / jour (lorsqu'elle est fermée) et à 4.500 € / jour (lorsqu'elle est ouverte) ;
- Déchets : nouvelles modalités de distribution des sacs de tri par VEOLIA.

4. Gaz de Barr

- Monsieur le Maire fait part du rapport d'activité 2019 de GAZ de Barr dans le cadre du contrat qui nous lie de 2001 à 2030.

Intervention de M. Alain HAMM

M. HAMM interroge le Conseil Municipal quant à la possibilité de créer un passage piéton au niveau du 86 Route de Strasbourg et évoque la faible visibilité en sortie de rue.

Intervention de M. Paul FRITSCH

M. FRITSCH interpelle M. Le Maire au sujet des autocollants aux couleurs de la Commune à mettre en place sur les véhicules communaux ;

Il informe également de la volonté de M. HAUSWIRTH Alain de créer un accès direct à la grange appartenant anciennement à la famille LUTZ Clément et Denis.

Intervention de M. Dominique EHRHARD

M. EHRHARD interroge M. le Maire au sujet de l'enlèvement d'un lampadaire rue Neuve suite à des travaux de réhabilitation d'une grange. M. le Maire indique que des études sont en cours avec SOBECA afin de trouver un nouveau positionnement.

Il interpelle également M. le Maire sur les des problèmes de raccordement à la fibre rencontrés par les administrés de la Rue du Tramway et de la Rue Neuve en raison d'erreurs d'adressage. M. le Maire indique qu'un projet de renumérotation de certains quartiers de la Commune est en cours.

SUIVENT LES SIGNATURES AU REGISTRE